



CABINET ROSTAING

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour en finir avec les impayés

Face aux impayés et aux retards de paiement qui fragilisent la trésorerie des entreprises, Infogreffe a créé une nouvelle plateforme afin de simplifier et de mieux sécuriser le recouvrement des créances.

Pour atteindre cet objectif, le nouveau dispositif mesimpayés.infogreffe.fr s'appuie sur un réseau de commissaires de justice compétents dans le recouvrement amiable des créances. Avec ce nouveau dispositif, le recouvrement d'impayés est plus rapide et plus simple. Il suffit de suivre les étapes suivantes pour accéder à ce service :

- Téléchargez (chef d'entreprise ou comptable) la facture impayée sur le portail ;
- Renseignez le RIB et le numéro SIREN. Infogreffe complète les informations attachées à l'entreprise ;
- Renseignez le SIREN du débiteur ou son identité s'il s'agit d'un particulier ;
- Les commissaires de justice partenaires prennent contact avec le débiteur afin de procéder au recouvrement de l'impayé ;

Durant les 60 jours, le dossier est suivi et traité afin d'aboutir à un recouvrement amiable au moyen de prosés de contact : par courrier, par email, par SMS ou par téléphone. Les fonds versés par le débiteur au commissaire de justice sont immédiatement virés sur le compte bancaire de l'entreprise.

A noter : vous pourrez aussi suivre l'évolution de votre dossier en consultant le tableau de bord accessible sur le portail : <https://mesimpayés.infogreffe.fr>

Source - CGA CONTACT N°115 - Mars/Avril 2023

Didier ROSTAING
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes